

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2109 505

Le 13 octobre 2021

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les doubles emplois chez les policiers*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 24 septembre 2021, visant à obtenir les documents suivants :

- 1. Nombre de policiers de la Sûreté du Québec qui ont déclaré avoir un double emploi, et ce, pour la période de 2016 à juillet 2021. Données ventilées par années et par catégories suivantes : policiers en uniformes, policier en civil et policiers cadres :***

Nous vous transmettons ci-joint un tableau récapitulatif avec les statistiques sur les déclarations de double emploi de 2016 à 2021 des policiers syndiqués et officiers (gestionnaires/cadres) de la Sûreté du Québec.

Toutefois, nous vous informons qu'il n'est pas possible d'obtenir les données ventilées selon le port de l'uniforme ou de l'habit civil (article 1 de la *Loi sur l'accès*). Afin d'obtenir un tel document, un exercice manuel de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès.

- 2. Politique en place à ce jour en lien avec le double emploi à la Sûreté du Québec :***

Nous vous invitons à consulter la réponse disponible sur notre site Internet visant notamment la politique de gestion en vigueur à la Sûreté du Québec « *Autre emploi, incompatibilité et conflit d'intérêts* » (PG-RH-07) :

<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/07/2021-06-25-pg-stats-double-emploi.pdf>

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Statistiques 2016-2021		
Nbre de policiers de la Sûreté du Québec ayant déclaré un double emploi (autre activité/revenu) ^{*1}		
Année	Catégorie d'employés	Nbre
2016	Officiers	18
	Policiers syndiqués	182
2017	Officiers	18
	Policiers syndiqués	226
2018	Officiers	34
	Policiers syndiqués	277
2019	Officiers	61
	Policiers syndiqués	406
2020	Officiers	87
	Policiers syndiqués	469
juillet 2021	Officiers	83
	Policiers syndiqués	671

***1 Les déclarations de double emploi ne prévoient pas seulement un autre emploi ou une autre fonction, mais aussi les activités de bénévolats et la possession d'immeubles à revenu.**

Source: Division des relations de travail, Sûreté du Québec

Mise à jour: 2021-10-01